

LA COLOMBE



Messenger de la Paix

Prix : 300 FCFA
N° 19 du 03 Octobre 2011

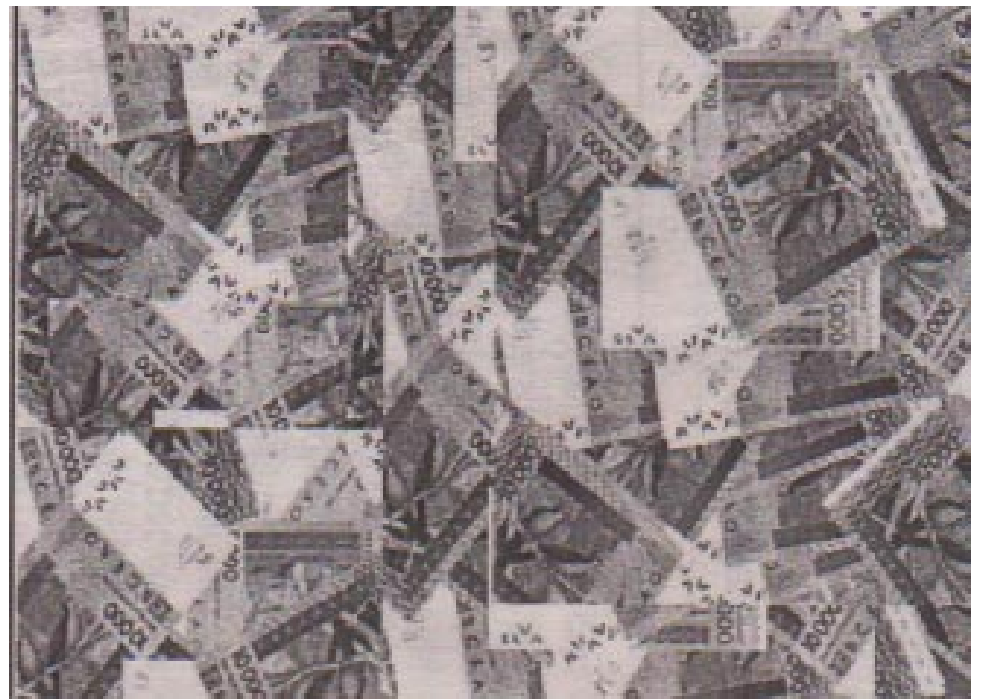
« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes doivent être élevées les défenses de la paix »
Assemblée constitutive de l'UNESCO, 1945

Bimensuel Nigérien Indépendant d'Informations et de Réflexion - Niamey-Niger

Assainissement des finances publiques

La vérification des comptes va bientôt s'étendre à d'autres corps de l'Etat

Initiée sur certains responsables de la Douane, la mesure a animé un moment l'actualité avec la réaction musclée du SNAD en date du 16 septembre 2011. Le débat qu'elle a suscité, a amené le gouvernement à envisager la possibilité d'étendre le contrôle administratif pour l'évaluation des avoirs des fonctionnaires de l'Etat à d'autres corps (en dehors de la Douane). L'engagement de cette opération qui entre dans le cadre de la lutte contre l'enrichissement illicite attend juste d'être accordé avec les lois de la République pour le respect des règles et procédures. Campagne de communication politique mal inspirée ou volonté farouche des autorités de découdre avec un mal (l'enrichissement illicite), les brebis galeuses de l'administration publique ont, quoi qu'il en soit des bonnes raisons à se faire des soucis...



Session budgétaire de l'Assemblée Nationale

La levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo, dit Zakaï sur la sellette

C'est le 6 octobre prochain que les députés nationaux doivent se retrouver pour la session d'octobre de l'Assemblée Nationale. Bien que le budget soit le plat de résistance de cette session, des nombreuses préoccupations ne manqueront pas d'être soulevées au cours de cette prochaine assise de la Représentation nationale. Cependant, de tous ce qui pourrait intéresser l'opinion de cette session, la suite que connaîtra le cas Zakou Djibo dit Zakaï reste un des sujets primordial.

Le budget général de l'Etat 2012, équilibré en recettes et en dépenses à 1.425.130.372.051 F CFA

Economie :

La perspective pétrolière se précise

Un réseau de trafiquant de la cocaïne opérant à Niamey, démantelé

La Police a démantelé le mois dernier un réseau de trafiquant de la cocaïne à Niamey. Il s'agit de 5 personnes de nationalité nigérienne et un jeune nigérien officiellement petit revendeur de cigarettes, installé à côté d'un hôtel de la capitale nigérienne. La poudre qui était destinée à la consommation locale, serait vendue à 60 000f CFA la dose de 1g. Elle leur proviendrait du sud ; emballée dans des téléphone portables qui ont été vidés de leur batterie. Lorsque la Police a eu connaissance du trafic, elle a immédiatement mis en place son dispositif et déclenché l'enquête qui va aboutir au bout de plusieurs jours de filature et de recoupements, dans un premier temps à l'arrestation de l'un d'entre eux. Le chef de gangs, un certain Kabirou. A qui a été pris en flagrant délit entraîné de vendre la dose de 1g à un de ses clients au moment de l'opération. Ils ont été tous les 2 appréhendés. Déférés à la prison civile de Niamey,

les affaires de notre bonhomme n'ont pas cessé de prospérer. Et pour cause, Il avait demandé à ses larbins qui lui rendaient visite à la MANY (Maison d'Arrêt de Niamey), de continuer à écouler la marchandise ; et avec le produit qu'on en tire, il payait les honoraires de son avocat et se la coulait douce à l'intérieur de la prison ; au grand dame de la police! Elle décide alors de mener une perquisition au domicile des 4 autres compères qui vivent sous le même toit dans un quartier périphérique de la capitale. Là, elle trouva un dispositif d'inhalation de la cocaïne comprenant de lames, tuyau de bics et autres. Cuisinés ensuite au poste, ils vont avoués et indiquer l'endroit où le trésor était gardé. A chaque fois en effet qu'un client devait payer sa came, ils venaient la prendre chez le tablier à côté de l'hôtel. « C'est avec l'assistance et bienveillance d'un autochtone que l'on peut rendre servile une contrée »

Un Programme d'urgence des cultures irriguées pour faire face aux répercussions négatives de la campagne agricole 2011

La campagne agricole en cours suscite des vives inquiétudes pour la plus part des régions de notre pays. Les zones dites à haut risque, au regard de l'évolution de la saison sont Tillabéry, Agadez, Niamey, Maradi mais partout, la pluviométrie a été irrégulière et mal répartie. Ce qui naturellement fait planer le spectre de l'insécurité alimentaire sur nos vaillantes populations et il est à craindre, selon les services techniques de l'Agriculture qui a basé ses statistiques sur les similitudes et les conséquences à en tirer, entre les campagnes agricoles 2009-2010 et 2011-2012, un déficit céréalier de l'ordre de 400 000 tonnes.

C'est un coup dur et une situation compliquée pour les autorités nigériennes qui sont à pied d'œuvre pour la mise en place du dispositif pour l'opérationnalisation de l'initiative 3N dont la phase de démarrage est prévue à partir de décembre 2011. C'est donc pour faire face à la situation alimentaire difficile qui pointe, que le Premier Ministre a lancé l'alerte à l'endroit de la communauté internationale, au cours de la rencontre qu'il a eu avec le corps diplomatique et les Représentants des Organisations Internationales le 12 septembre dernier. Aussi, le gouvernement toujours dans cette malheureuse perspective a initié un Programme d'urgence des cultures irriguées. Ce programme qui débute dès le mois de novembre est donc la réponse préventive contre le spectre, puis-

que gouverner c'est prévoir a-t-on coutume de dire.

D'un coût global indicatif de 12 140 769 938 FCFA repartie entre l'achat d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), de petits matériels de maraîchage et l'encadrement pour une enveloppe de 10 136 139 938 FCFA, la réhabilitation et la confortation des sites déjà existants qui s'élèveront à 558 000 000 FCFA et l'aménagement d'autres sites nouveaux pour 2 410 000 000 FCFA.

Ce programme met ainsi l'accent sur l'intensification de la production avec l'utilisation d'intrants agricoles de qualité (semences, engrais, produits phytosanitaires) et de petits matériels de maraîchage ; la réhabilitation et l'augmentation des superficies irriguées et l'encadrement rapproché des producteurs ruraux. Il s'agit précisément de renforcer la valorisation du potentiel en terres irriguées qui serait estimé à 270 000 ha comprenant la zone de la vallée du fleuve, les dallols (Maouri, Fogha, Bosso), les vallées de l'Ader-Doutchi-Maggia, Maouri, Tarka, etc..., les plaines et oasis du massif de l'Air ; la Komadougou, les cuvettes, etc...

Ces activités sont la solution pertinente envisageable pour résorber le déficit céréalier en perspective. L'efficacité en a été démontrée en 1985 lorsqu'une situation similaire est survenue et qui a été brillamment gérée par le régime de Kountché.

Mounkaila Hamidou

Malgré l'incendie, Alphadi maintient le festival de la mode prévu en novembre

" Le Fima aura bel et bien lieu aux dates prévues, c'est-à-dire du 23 au 27 novembre à Niamey ", a déclaré Alphadi, assurant que " ce qui s'est passé n'a rien n'avoir avec la tenue du Fima ". Les ateliers du créateur, dans le centre de la capitale, ont été ravagés jeudi 29 septembre 2011 par un incendie.

Les ateliers du créateur nigérien, Sidnaly Sidahmed Alphadi, plus connu sous le nom d'Alphadi, ont été totalement détruits dans un incendie le 30 septembre 2011, à Niamey. Le feu, dont l'origine reste inconnue, a pris en fin de matinée. Le stock de tissus et de broderies, les machines à coudre, fers à repasser et ciseaux électriques, qui se trouvaient dans la

partie supérieure de l'immeuble que le styliste occupe, sont partis en fumée. Les dégâts sont estimés à 200 millions de F Cfa (300 000 euros). Fondateur du Festival de la mode africaine (Fima), Alphadi a d'ores et déjà annoncé que le festival aurait lieu, comme prévu, du 23 au 27 novembre prochain à Niamey.

Alphadi, le styliste nigérien, fondateur du Festival de la mode africaine (Fima) a raconté à RFI ce qui s'était passé :

" Tout a été ravagé. Le feu est rentré, on se sait pas d'où, ni comment ça a pris vraiment. On n'a pas de réponse pour ça jusqu'à présent. Tout a cramé, tout, tout, tout... Il ne reste même pas une aiguille !. Même avec

tout cela, l'esprit restera. La boutique est là. Mon atelier de couture est là, pas l'atelier de confection, mais mon showroom privé, les bureaux, tout est là. Mais l'immeuble, la moitié de l'immeuble, en haut, là où il y a l'atelier, a cramé aussi à moitié. Tout ce qui est matériel est parti.

On peut évaluer les dégâts à 200 millions de F Cfa. Quand même, tout ce qui est parti, c'est toute ma vie : le patronage, ma création, mes textiles, mes stocks. Tout est parti. Ce sont des dégâts considérables car il y a plein de machines, des broderies, des piqueuses, des fers à repasser... Ca n'a pas de prix pour moi. Puis c'est aussi l'affectif, le sentimental. C'est quand même vingt-cinq ans de travail

qui étaient en partie dans ce bâtiment".

En 2000, les locaux d'Aphadi avaient été vandalisés par des militants islamistes

hostiles à la tenue du Fima au Niger, pays à majorité musulmane. L'origine du

dernier sinistre est encore inconnue. Source RFI

Les grandes lignes du budget 2012

Le budget général de l'Etat, au titre de l'année 2012, est équilibré en recettes et en dépenses à 1.425.130.372.051 francs CFA, soit une augmentation de 52,74 %, par rapport au budget de l'année 2011

1-Recettes internes : 872,77 milliards, soit 61,24% des prévisions des recettes totales

Subdivisé comme suit :

* les recettes fiscales : 787,37 milliards

* les recettes non fiscales : 65,31 milliards

* les recettes exceptionnelles : 20,09 milliards

Ressources extérieures : 552,36 milliards, soit 38,76% du budget total

Ainsi composées :

* dons et legs : 197,85 milliards

* emprunts projets : 132,61 milliards

* appuis budgétaires : 131,90 milliards

* emprunts budgétaires : 90,00 milliards

Les dépenses sont proposées pour le même montant ainsi réparti :

- Dette publique : 64,37 milliards

- Dépenses de personnel : 141,12 milliards

- Dépenses de fonctionnement : 118,41 milliards

- Subventions et transferts : 417,34 milliards

- Investissements : 683,89 milliards.

AÏR TRANSPORT : Ponctualité et sécurité !

Axes nationaux :

Niamey-Zinder- Niamey : 7 jours / 7

Niamey-Arlit-Niamey : 7 jours / 7

Axes internationaux :

Niamey-Lomé-Niamey : 7 jours / 7

Niamey-Cotonou-Niamey : 7 jours / 7

Faites vos réservations dans toutes

nos agences ou à notre siège,
sis à l'Ex-Cinéma Jangorzo à

Niamey



La Colombe

Bimensuel Nigérien
d'Informations
et de Réflexion

Siège Social : sur la route du CEG 11,
en face de la Pharmacie
Couronne Nord

E-mail : iacolombe@rocketmail.com

Directeur de Publication

Mamane Iro Boubacar

Tél : 90 14 47 90

96 40 84 15

Comité de Rédaction :

Abdou Hafisou

Ismael Issaka

Mamane Iro. B

Mounkaila Hamidou

Commercial :

Salissou Info

Collaborateurs

Dr Moctar Abdramane

Dr Manirou Mahamane

Tirage: 1000 exemplaires

Impression: NTI

La levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo, dit Zakaï sur la sellette

C'est le 6 octobre prochain que les députés nationaux doivent se retrouver pour la session d'octobre de l'Assemblée Nationale. Bien que le budget soit le plat de résistance de cette session, des nombreuses préoccupations ne manqueront pas d'être soulevées au cours de cette prochaine assise de la Représentation nationale. Cependant, de tous ce qui pourrait intéresser l'opinion de cette session, la suite que connaîtra le cas Zakou Djibo dit Zakaï reste un des sujets primordial.

En effet, gravement mis en cause dans l'affaire dite de paiement des fausses factures au nom de laquelle une dizaine de personnes croupissent présentement en prison, la machine pour l'assainissement des finances publiques au Niger est venue simplement se grippée sur ... l'immunité parlementaire de Zakaï ! La session parlementaire d'octobre est donc un cadre approprié pour l'examen de la requête, pour la levée de ladite immunité. Le terrain a été déjà balisé comme vous le savez, avec la correspondance du Procureur adressée au gouvernement dans ce sens. Des nombreuses sources affirment que le gouvernement également a envoyé cette demande à l'Assemblée Nationale qui doit débattre du sujet en plénière.

Il y a surtout un lobby politico-économique, puissant au sein même de la majorité qui gouverne, qui s'est assigné la mission de faire échec à cette entreprise y compris en menant des actions de sabotages contre leur propre pouvoir.

Le cas Zakaï est un véritable défi pour le régime de Issoufou Mahamadou compte tenu de ce qu'il représente :

un vrai symbole de déprédation du denier publique depuis 2000. Aussi, depuis que cette entreprise d'assainissement des finances publiques butte sur lui, nombre de nos concitoyens n'hésitent plus, à parler de 2 poids, 2 mesures et/ou à s'interroger (peut-être même de bonne guerre) sur la capacité du régime à poursuivre la démarche.

En particulier quand on sait que ce chantier, suscite oppositions et diverses pressions. Il est certainement à l'origine de cette crispation pernicieuse qui sévit au sein de la majorité. En effet il y a quelques prédateurs des biens publics attirés, bien huilé dans la technique, ou pour tout dire un lobby politico-économique, puissant tapi dans la mouvance présidentielle, qui s'est assigné la funeste mission de faire échec à cette entreprise, y compris en menant des actions de sabotages contre leur propre pouvoir. En vérité, on peut facilement comprendre toutes les équilibres de ces « alliés » par une volonté politicienne de préoccuper le Président de la République et le gouvernement, en faisant de la diversion. Leur agissement est à coup sûr une



redoutable formule qui détourne le gouvernement des entreprises salutaires que le peuple Nigérien attend. L'objectif de ce lobby est tout simplement d'amener le Président à renoncer à son combat contre la corruption et le détournement des deniers publics.

Il ne cédera pas puisque toute son action et sa vision semblent être fondées sur la bonne gouvernance.

Mais Mahamadou Issoufou, en tout cas au regard de son parcours politique de 20 ans et la notoriété qui en était sortie, contre la mauvaise gestion et les autres travers de la mal gouvernance n'est pas un homme de compromission. C'est pourquoi toutes les analyses conduisent quand même à la continuation de l'assai-

nissement. Il ne cédera pas puisque toute son action et sa vision semblent être fondées sur la bonne gouvernance.

C'est vrai tout de même que nul ne peut présager de ce que feront les députés nationaux de la requête, si elle leur est soumise. Vont-ils la voter ou vont-ils faire prévaloir encore une fois des intérêts mesquins contre les intérêts nationaux ? On redoute également les conséquences que peut avoir le débat sur la relation entre les 2 grandes formations politiques du MRN. Parce qu'au delà de tout, ce pays a besoin de stabilité. Mais savent-ils seulement combien ils vont sortir grandi s'ils laissent Zakaï passer devant le juge. Et si par les manigances politiques, il se dérobe, quelle crédibilité peut-il avoir au près de ses propres électeurs ?

La levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo ramènera la sérénité au sein de la majorité, toute chose dont le régime a besoin pour s'atteler aux actions de construction nationale qui vaillent. Elle favorisera le ralliement des Nigériens et les convaincra de l'impartialité du régime. Elle sera en fin un pas décisif pour combattre un fléau qui entrave la marche du Niger. Le meilleur pour le pays n'est pas de se replier pour défendre ses propres intérêts, les intérêts d'un groupe ou d'un individu. Il faut voir juste le Niger et la dessein de le voir quitter cette situation de précarité permanente.

B. Iro

Contexte

Ces dernières années, le continent africain a fait face à des événements douloureux aux conséquences lourdes sur l'environnement économique, financier, social et culturel. Mais loin de baisser les bras, l'Afrique se réveille et on constate des initiatives et même des réalisations qui sont la marque d'une évolution conduite par des structures entrepreneuriales et dynamiques.

Mission

PERFORMANCE PLUS est un cabinet de conseil juridique, fiscal et ressources humaines créé par des professionnels ayant la volonté de répondre aux besoins des acteurs économiques dans un contexte de proximité et de dimension internationale. Il s'active à offrir des services de qualité qui assure la performance des entreprises, organismes et projets.

Ressources

PERFORMANCE PLUS réunit plusieurs professionnels de multiples disciplines ayant acquis, au fil des années, les expériences nécessaires dans les grandes entreprises et institutions.

Inscrits dans une logique d'amélioration continue, ces hommes et ces femmes de PERFORMANCE PLUS s'activent à donner le meilleur d'eux-mêmes pour rendre vos entreprises plus compétitives sur le marché national et international.

Grâce à un réseau de partenaires partout à travers le monde, PERFORMANCE PLUS représente un atout majeur pour la performance de vos entreprises.

Performance Plus
Avenue du Damagaram-Immeuble DMK.
BP: 10 412 Niamey, Niger
Tél: +227 20 74 14 47
Cel: +227 96 28 34 98
+227 90 33 00 71
E-mail: performanceplus74@yahoo.com

Activités

Activités juridiques

- Consultation, Conseils, Audit et formation en :
 - Droit des affaires ;
 - Droit social ;
 - Droit Pénal et prévention risque pénal entreprise ;
 - Droit foncier et gestion des collectivités ;
 - Droit de la décentralisation ;
 - Droit de l'homme et des libertés publiques ;
 - Expertise judiciaire ;
 - Restructuration d'Entreprise ;
 - Rédaction des actes (Contrats ; PV...)
 - Recouvrement de créances ;
 - Revue juridique ;
 - Réglementation financière ;
 - Commerce international ;
 - Administration des biens et gestion de patrimoine
 - Représentation Commerciale
 - Réformes institutionnelles, réformes législatives
 - Propriété intellectuelle
 - Droit fiscal.

Activités Ressources Humaines

- Recrutement ;
- Formation ;
- Externalisation des services ;
- Elaboration de grille de salaires ;
- Elaboration de statuts du personnel et règlement intérieur ;
- Elaboration de manuel de gestion des ressources humaines ;
- Suivi des carrières et politique de motivation du personnel ;
- Accomplissement des formalités administratives (visa contrat ; immatriculation et suivi et contrôle des déclarations CNSS)

Activités Management de la Qualité (SMQ)

- Orientation stratégique et politique qualité ;
- Environnement du travail ;
- Environnement du travail ;
- Elaboration des processus et des procédures ;
- Audit interne qualité ;
- Indicateurs de surveillance et mesurage.

Activités en Marchés Publics

- Assistance en montage de dossier d'appel d'offre et de soumission ;
- Conseils et formation en procédures de passation de marchés publics ;
- Audit en marchés publics.

PERFORMANCE PLUS
pour la performance des entreprises!

Z66 -227 96 06 00 00

La vérification des comptes va bientôt s'étendre à d'autres corps de l'Etat

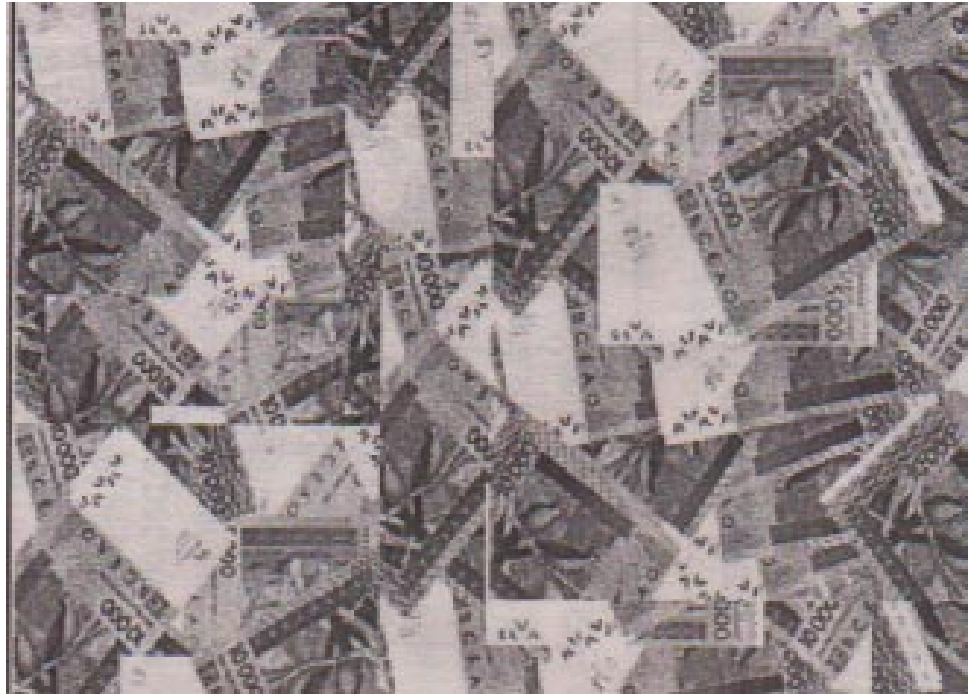
Initiée sur certains responsables de la Douane, la mesure a animé un moment l'actualité avec la réaction musclée du SNAD en date du 16 septembre 2011. Le débat qu'elle a suscité, a amené le gouvernement à envisager la possibilité d'étendre le contrôle administratif pour l'évaluation des avoirs des fonctionnaires de l'Etat à d'autres corps (en dehors de la Douane). L'engagement de cette opération qui entre dans le cadre de la lutte contre l'enrichissement illicite attend juste d'être accordé avec les lois de la République pour le respect des règles et procédures. Campagne de communication politique mal inspirée ou volonté farouche des autorités de découdre avec un mal (l'enrichissement illicite), les brebis galeuses de l'administration publique ont, quoi qu'il en soit des bonnes raisons à se faire des soucis

La mesure de vérification des comptes, initiés par le gouvernement sur des responsables de la Douane va être élargie à d'autres corps des agents de l'Etat. La décision a été prise à la suite de la vive protestation assortie d'une proposition allant dans ce sens, du Syndicat National des Agents de la Douane. Le SNAD qui aurait vu dans cette initiative, comme une pure campagne, discriminatoire de lynchage médiatique à son encontre et une opération de communication politique du gouvernement, avait en effet, sous forme de défi, proposé au « gouvernement de vérifier et publier les comptes bancaires de tout un chacun, à commencer par les autorités politiques, civiles et militaires, tous les fonctionnaires et agents publics ainsi que les fournisseurs de l'Etat et d'en tirer toutes les conséquences de droit... ».

Vers la mise en place d'un cadre légal contre l'enrichissement illicite

Aussi, le gouvernement, selon une source digne de foi se dit prêt à accéder à cette requête. D'ailleurs, des mesures d'ordre réglementaire et quelques procédures prévues par les textes en la matière, notamment en ce qui concerne l'obtention d'autorisation de vérification de compte seront très prochainement mises au point; histoire d'opérer dans un cadre strictement formel et légal. Ainsi, toutes ces mesures viendront en appui à une institution permanente, récemment mise en place par le gouvernement, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et le Détournement des Deniers Public qui sera la cheville ouvrière du combat.

A titre de rappel, il faut dire que la tempête a été déclenchée à la suite d'un banal incident entre un gestionnaire de compte d'une banque de la place ; Ecobank, pour ne pas la nommer et le client Edouard Assogba, colonel des douanes de son Etat. L'affaire va échoir par la suite entre



les mains de la police qui, interloquée du contenu, va rendre compte. Instruction va être donné alors pour étendre la vérification à plusieurs autres responsables, tel qu'en fera écho un journal de la place.

Ainsi, C'est une grosse opportunité pour le gouvernement qui veut bien marquer le retour de l'orthodoxie dans la gestion de la chose publique. Il est vrai que le cas de la Douane est si souvent cité pour les questions d'enrichissement illicite au Niger, mais dans bien de corps du service public, on retrouve des agents possédant des comptes exagérément garnis et un nombre important de biens immobiliers et autres, constitutifs de l'enrichissement injustifié tant que nous ne devons tenir compte que du salaire

comme étant la source de l'enrichissement des agents. Delors que le délit d'enrichissement illicite c'est tout simplement, l'impossibilité pour la personne mise en cause de prouver l'origine licite de son patrimoine. C'est ce que dispose la convention de l'union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en évoquant « l'augmentation substantielle des biens d'un agent public ou de toute autre personne que celui-ci ne peut justifier au regard de ses revenus ».

Autant dire alors que les brebis galeuses de l'administration publique ont vraiment, des bonnes raisons à se faire des soucis à moins de renier leurs avoirs bancaires.

B. Iro

Economie :

La perspective pétrolière se précise

C'est en janvier 2008 que le gouvernement Nigérien a signé avec la « China national oil and gaz development and exploration corporation » (CNODC), un contrat de partage de production de pétrole. Aujourd'hui, le projet se précise. En effet, depuis le 30 septembre dernier, le pétrole brut nigérien coule d'Agadem en direction de la SORAZ pour y être raffiné. Il doit en principe mettre 2 mois pour les quelques 400 km qui séparent les 2 localités.

Les premiers m³ du pétrole nigérien vont commencer à être consommés dès décembre 2011

Après s'être doté d'un ministère du pétrole lors du dernier réaménagement gouvernemental, le Niger prépare le terrain à l'arrivée de l'or noir dont les premiers m³ sont attendus pour le mois de décembre prochain. Aussi, en sa session du 27 septem-

bre dernier, le conseil des ministres a adopté un projet de convention pour la commercialisation du produit. Au terme de ladite convention, le gouvernement donne à la Société Nigérienne des produits pétroliers, SONIDEP, la possibilité de se ravitailler prioritairement auprès de la SORAZ pour les quantités et les qualités de produits nécessaires à la couverture des besoins de la consommation interne.

Selon une estimation qui semble faire l'unanimité au niveau de nombreuses sources, le besoin pour la consommation locale en pétrole au Niger se chiffre à environ 7000 barils/jour alors que la production de la SORAZ est de 20 000barils/jour. Ce qui fait que, la SONIDEP va désormais exclusivement mettre à la disposition des Nigériens, notre pétrole qui a été certifié de bonne qualité. Lors des céré-

monies de la signature des conventions avec la Chine, le Ministre Foumakoye, en charge du pétrole a annoncé qu'une commission sera prochainement mise en place pour réfléchir sur le prix du litre à la pompe. Le surplus de 13 000 autres barils journaliers sera évidemment destiné au marché international pour participer à la décrispation du marché. Une véritable aubaine pour nos voisins qui trouveront ainsi le produit à moindre coût.

Le gouvernement a également approuvé une autre convention pour l'approvisionnement en pétrole brut de la Société de raffinerie de Zinder (SORAZ). Il s'agit en fait de fixer les conditions de vente du pétrole brut, nécessaire à l'exercice des activités de la société elle même, avec l'avantage d'avoir le produit à un coût étudié ainsi que des conditions de ren-

tabilité et de compétitivité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Prévu pour être inauguré pour le mois de novembre, la SORAZ va produire du pétrole, du gas-oil, de l'essence et du gaz, et reste une belle opportunité pour les Nigériens qui espèrent voir le coût du litre baisser significativement ainsi que des produits comme le gaz butane. C'est en plus une opportunité qui favorisera à coup sûr la relance de l'économie d'un pays étiqueté, le plus pauvre de la terre.

Il faut souligner qu'une partie de la production du pétrole nigérien sera convoyée vers un cadre plus approprié pour le raffinage sur les côtes du Cameroun en passant par le Tchad. On apprend en fin que nous pourrions avoir d'autres gisements puisque des prospections prometteuses sont en cours.

Ali Chaïbou et B. Iro

Le budget général de l'Etat 2012, équilibré en recettes et en dépenses à 1.425.130.372.051 F CFA

Examen et adoption du Projet de loi portant loi de finances 2012 : Le budget général de l'Etat, au titre de l'année 2012, équilibré en recettes et en dépenses à mille quatre cent vingt cinq milliards cent trente millions trois cent soixante douze mille cinquante un (1.425.130.372.051) francs CFA.

Le Conseil des ministres s'est réuni les mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2011, dans la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Président du conseil des ministres. Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le conseil a pris les décisions suivantes :

I. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR

Le conseil des ministres a examiné et adopté le Projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'Accord de Prêt entre la République du Niger et la Banque Islamique de Développement (BID) relatif au financement du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté (VOLIP) au Niger, signé le 30 juin 2011 à Djeddah. Aux termes de cet Accord, la BID consent à notre pays un prêt BID d'un montant de deux millions sept cent mille (2.700.000) Dinars, soit l'équivalent de quatre millions de Dollars (4.000.000 \$) et un prêt Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) d'un montant de trois millions trois cent quatre vingt mille (3.380.000) Dinars, soit l'équivalent de cinq millions de Dollars (5.000.000 \$) pour le financement du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers pour la lutte contre la Pauvreté au Niger. L'objectif principal du Programme consiste à améliorer les conditions de vie et à réduire la vulnérabilité des couches les plus pauvres de la population, à savoir les femmes et les jeunes, en les dotant de compétences appropriées d'alphabétisation fonctionnelle et en leur ouvrant l'accès à la micro finance. A l'issue de ce Programme, 3000 enfants non scolarisés, 4000 adolescents et jeunes adultes et 4000 femmes devraient être formés.

II. AU TITRE DU MINISTERE DES FINANCES.

Le conseil des ministres a examiné et adopté le Projet de loi portant loi de finances pour l'année budgétaire 2012.

Le projet de loi de finances 2012 est établi conformément aux dispositions de la loi n° 2003-11 du 1^{er} avril 2003 portant loi organique relative aux lois de finances. Il est bâti à partir de cadres référentiels précis et tendu vers la satisfaction de priorités tout aussi précises. S'agissant des cadres référentiels de ce projet de budget 2012 il s'agit : de l'évolution attendue de

l'économie nationale ; du cadrage macroéconomique 2012-2014 ; du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du cadre du Programme de politiques économiques et financières et des autres programmes sectoriels conclus avec nos partenaires au développement ; du respect des engagements du pays relatifs aux critères de convergence de l'UEMOA. Relativement aux priorités que prend en charge ce projet de budget, il s'agit de :

- assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national : En effet, le contexte sécuritaire trouble de la bande sahélo saharienne commande une dotation en moyens en quantité et en qualité suffisante pour nos forces de défense et de sécurité. C'est une option de responsabilité que le gouvernement entend complètement assumer.

- assurer la sécurité alimentaire par la mise en œuvre de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ce que traduisent les allocations budgétaires conséquentes à l'agriculture, à l'élevage et au secteur de l'hydraulique. Au demeurant, les résultats probablement déficitaires de la campagne agricole 2011 confortent le Gouvernement dans sa conviction que des efforts financiers, organisationnels d'envergure doivent être consentis afin de sortir structurellement nos populations des caprices itératives des saisons pluvieuses.

- assurer l'accès à l'eau potable pour tous à travers la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques urbains, ruraux et pastoraux ;

- développer les infrastructures et l'énergie par des investissements dans les routes, les pistes rurales, l'électricité et les chemins de fer.

Ces priorités, c'est aussi l'amélioration significative des indicateurs sociaux dans le domaine de l'éducation dans ses différentes composantes (formation générale, professionnelle et technique à tous les niveaux) et de la santé. Il s'agit de renverser les tendances préoccupantes des indices du développement humain. Ensuite, un accent particulier a été mis sur la création des emplois dans tous les secteurs, notamment ceux porteurs de croissance (agriculture, grands travaux etc.). Enfin, parce que la durabilité de toutes ces actions est tributaire de la consolidation de la démocratie et de l'amélioration de la gouvernance, un accent tout particulier est mis sur la construction d'institutions crédibles et performantes. Le budget général de l'Etat, au titre de l'année 2012, est équilibré en recettes et en dépenses

à mille quatre cent vingt cinq milliards cent trente millions trois cent soixante douze mille cinquante un (1.425.130.372.051) francs CFA, accusant ainsi une augmentation de quatre cent quatre vingt douze milliards quatre vingt huit millions cinq cent quatre vingt quatorze mille trois (492.088.594.003) francs CFA, soit en valeur relative 52,74 %, par rapport au budget de l'année 2011. Les prévisions de recettes, fortement marquées par les ressources financières tirées des secteurs pétrolier et minier, se décomposent comme suit :

- Recettes internes : 872,77 milliards, soit 61,24% des prévisions des recettes totales. Par grandes masses, on distingue :

- * les recettes fiscales : 787,37 milliards

- * les recettes non fiscales : 65,31 milliards

- les recettes exceptionnelles : 20,09 milliards

- Ressources extérieures : 552,36 milliards, soit 38,76% du budget total.

Elles sont composées comme suit :

- * dons et legs : 197,85 milliards

- * emprunts projets : 132,61 milliards

- * appuis budgétaires : 131,90 milliards

- * emprunts budgétaires : 90,00 milliards.

La part importante des recettes internes démontre la volonté du gouvernement de privilégier le financement des actions de développement aux moyens de ressources propres de l'Etat. Leur réalisation s'appuiera sur des mesures fiscales nouvelles et des mesures d'ordre administratif. Ces mesures porteront notamment sur l'élargissement de l'assiette fiscale ; la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ; le renforcement des capacités des régies financières en mettant l'accent sur l'accroissement de leurs moyens d'intervention et le développement d'une plus grande synergie entre elles. Les dépenses, quant à elles, sont proposées pour le même montant. Par titre budgétaire, elles se répartissent comme suit :

- Dette publique : 64,37 milliards

- Dépenses de personnel : 141,12 milliards

- Dépenses de fonctionnement : 118,41 milliards

- Subventions et transferts : 417,34 milliards

- Investissements : 683,89 milliards.

Il ressort de ces prévisions que les propositions de dépenses d'investissements, d'un montant d'environ 684 milliards, ont quasiment doublé par rapport aux inscriptions 2011. Ces dépenses accordent une place de choix aux secteurs prioritaires du Gouvernement, comme en témoignent les prévisions faites au titre de la sécurité alimentaire à travers la constitution de stocks de réserves ali-

mentaires, l'achat d'engrais et d'intrants zootechniques et vétérinaires, la vulgarisation des cultures irriguées, la réalisation d'ouvrages hydrauliques... ; des programmes sociaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat... ; des infrastructures routières et énergétiques ; du renforcement de la sécurité. Les objectifs du gouvernement en matière de dépense viseront à assurer la qualité et l'efficacité de la dépense publique ; améliorer les procédures d'exécution des dépenses publiques, particulièrement celles relatives aux marchés publics ; veiller au respect des engagements financiers de l'Etat ; renforcer les capacités des structures chargées du contrôle. Au total, ce projet de Budget est la traduction fidèle en termes financiers des engagements du gouvernement tels qu'ils ressortent de la déclaration de politique générale du PM, inspirés des orientations du Programme du Président de la République. Les évolutions nettes et inédites des allocations budgétaires à tous les secteurs porteurs de la renaissance multidimensionnelle du pays, corroborent si besoin est, la volonté du gouvernement de faire du budget un réel outil de développement cohérent et maîtrisé.

Le projet de loi est transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

III. COMMUNICATIONS.

- Communication du ministre d'Etat, du Plan, et de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire sur les Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI, en particulier sur l'engagement de principe des Partenaires participant (BM, BEI, AFD, BAD, BOAD) à financer les deux projets de Chemin de Fer Parakou-Niamey, et Kaya-Dori-Téra-Niamey.

A cet effet, une table ronde de bailleurs se tiendra le 29 novembre pour finaliser le financement.

- Communication du ministre de la Santé Publique relative à un marché public de fourniture de vaccins et consommables au Programme Elargi de Vaccination (PEV). Un avis de non objection de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) a été obtenu pour ce marché par lettre n° 649/MF/DGCMP/DCR du 31 août 2011. Cette communication a été faite en application de l'arrêté n° 001/MEF/SG/DGCMP du 12 janvier 2011 dont l'article 2 stipule que : "Tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 500 000 000 de francs CFA doit faire l'objet d'une communication de la structure responsable du marché au Conseil des Ministres après attribution".

L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence Monsieur le Président de la République a levé la séance.

L'Afrique a-t-elle perdu la Libye?

L'Union africaine vient de reconnaître le Conseil national de transition. Mais Kadhafi conserve bien des fidèles sur le continent.

La chute du colonel Kadhafi n'a pas fait que des heureux en Afrique. Celui qui s'était vu décerner le titre de "roi des rois" en 2008 lors d'un sommet de l'Union africaine avait une cour pléthorique sur le continent. Avec ses pétrodollars, il savait arroser les potentats locaux.

Kadhafi réussissait aussi acheter les fidèles de mouvements rebelles notamment Touaregs. Ainsi, au Sahel il pouvait jouer les faiseurs de rois. Mais son rayon d'action s'étendait jusqu'au Liberia. Il avait contribué à la "formation" idéologique et militaire du seigneur de guerre Charles Taylor. Celui qui devait par la suite régner d'une main de fer sur le Liberia et qui a soutenu une rébellion sanglante en Sierra Leone.

Kadhafi aidait financièrement des régimes à la santé financière fragile de Cotonou à Ouagadougou. Et pouvait réactiver des mouvements rebelles quand les "régimes amis" n'étaient plus dans ses bonnes grâces. Au-delà de ces jeux d'influence, il reste que le colonel a su aussi conserver une belle popularité dans une partie de l'opinion publique africaine. Sa rhétorique anticoloniale séduit parfois à Bamako, tout comme à Niamey ou Ouagadougou.

Mouammar Kadhafi, le mécène de l'Afrique

Le "guide" n'a jamais hésité à injecter des pétrodollars dans le développement de l'Afrique: il a ainsi investi dans des complexes hôteliers jusqu'en Afrique australe. Ces dernières années, il s'était détourné de ses "frères arabes" pour redécouvrir ses racines africaines. L'Afrique lui avait

donné l'influence politique que le monde arabe lui refusait.

Il finançait sans compter l'Union africaine (UA). L'Union africaine avait d'ailleurs vu le jour en 1999 à Syrte, sa ville natale. Pendant son règne de quarante-deux ans, la Libye a été une importante terre d'immigration pour l'Afrique subsaharienne. Un million de Subsahariens travaillaient dans la Libye de Kadhafi. Par ailleurs, selon The Guardian, près d'un quart de la population libyenne serait noire.

L'Union africaine a attendu le 20 septembre pour reconnaître le Conseil national de transition (CNT) et n'a pas mis beaucoup d'ardeur à condamner et combattre l'envoi de mercenaires subsahariens à la rescousse du régime agonisant de Kadhafi. Alors même que ces "chiens de guerre" participaient à des actes de répression contre des populations civiles.

A la mi-septembre, seulement une vingtaine de pays africains avaient reconnu le CNT. Le Premier ministre de Guinée Bissau, Carlos Gomes Junior, allant jusqu'à affirmer que le colonel Kadhafi serait accueilli "à bras ouverts" dans son pays.

La reconnaissance mesurée du CNT L'Afrique noire avait de bonnes raisons pour ne pas se presser de reconnaître le CNT. Afin d'expliquer ses réticences, l'Union africaine ne mettait pas seulement en avant la défense d'un régime Kadhafi reconnu par la communauté internationale. Des dirigeants africains reprochent à l'Otan de s'être livrée à une interprétation très extensive de la résolution 173 des Nations unies qui devait encadrer l'intervention occidentale en

Libye. Cette résolution prévoyait uniquement l'usage de la "force nécessaire" pour protéger les civils menacés par le régime de Kadhafi.

Autre sujet de mécontentement de l'Afrique noire: des exactions commises par les troupes du CNT à l'encontre de noirs, accusés d'être des mercenaires subsahariens. Certains de ces soi-disant mercenaires sont tout bonnement des soldats noirs de Kadhafi ou juste des travailleurs migrants pris au piège de la guerre.

Le nouveau pouvoir libyen est en grande partie issu de la région de Benghazi, à plus de 600 kilomètres à l'est de Tripoli: les nouveaux dirigeants de la Libye auront davantage le regard porté vers l'Egypte et le Moyen-Orient que vers l'Afrique noire. Ils seront sans doute soucieux de récompenser ceux qui les ont aidés à prendre le pouvoir: la France, la Grande-Bretagne et leurs alliés arabes.

Dès lors, une partie de l'opinion publique du continent se demande si l'Afrique n'a pas perdu la Libye avec la chute de Kadhafi. Mais, comme le souligne le journaliste africain, Knox Chitiyo:

"L'Afrique n'a jamais possédé la Libye."

Et la chute de Kadhafi peut en fin de compte devenir, selon The Mail & Guardian, une belle opportunité pour le continent.

Au final, le CNT sera obligé de travailler avec ses voisins africains, notamment le Niger, le Tchad et le Mali. Sinon le Sahel pourrait devenir plus que jamais une zone de déstabilisation. Une terre de non-droit où des ennemis du CNT pourraient créer des mouvements de guérilla. L'Afrique noire et la Libye devront aussi collaborer dans la gestion des flux

migratoires.

En Libye, souligne le Mail & Guardian: "l'Afrique ne peut pas se permettre d'être du mauvais côté de l'histoire". Ainsi, il est étonnant de constater que l'Afrique du Sud, la grande puissance économique du continent, montre autant de réticence à abandonner sa vieille alliance avec Kadhafi. L'Afrique du Sud est l'une des démocraties du continent, elle aurait tout intérêt à accompagner l'émergence d'un processus de démocratisation en Libye.

L'étrange diplomatie sud-africaine.

Certes elle n'a pas tort de dénoncer les risques de néocolonialisme. L'intervention de l'Otan a joué un rôle essentiel dans la chute du régime de Kadhafi. Mais faut-il pour autant regretter un régime liberticide? Rien n'est moins sûr.

Quoi qu'il en soit, les grandes puissances du continent ont tout intérêt à entamer un dialogue avec les nouveaux dirigeants libyens si elles veulent éviter une marginalisation dans la région.

Le président sénégalais Abdoulaye Wade l'avait bien compris. Il fut l'un des premiers chefs d'Etat à reconnaître le CNT et à faire le voyage à Benghazi.

L'Afrique subsaharienne ne peut ignorer plus longtemps les effets du printemps arabe. Elle n'a pas perdu la Libye mais doit juste regarder en face les bouleversements du nord du continent: de la Tunisie à la Libye en passant par l'Egypte. Trois dictatures ont sombré corps et biens au cours des neuf derniers mois.

L'Afrique noire, notamment la société civile, doit participer à la reconstruction d'un continent plus démocratique. Si elle veut éviter une nouvelle marginalisation. **Pierre Cherruau**

Election en France :

Une candidate en niqab à l'Elysée en 2012

Une femme intégralement voilée en niqab à l'Elysée ? Une idée qui a de quoi surprendre mais qui ne peut pas plaire à tout le monde. Pourtant, KENZA DRIDER vient de présenter sa candidature à l'élection présidentielle de 2012. Devenue en quelques mois la coqueluche des médias, la candidate en niqab veut défendre la liberté de conscience.

Une audace à peine voilée. La candidature de KENZA DRIDER à l'élection présidentielle en 2012 fait grand bruit en France. Cette Française de 32 ans d'origine marocaine qui habite Avignon, a publiquement annoncé, jeudi 22 septembre à Meaux (Seine-et-Marne), son intention de briguer la présidence de la République en 2012. Cette jeune femme, qui porte le voile intégral depuis 13 ans, n'est pas complètement inconnue du grand public. Elle a été la seule femme en niqab à avoir été entendue par la mission parlementaire sur le port du voile intégrale en décembre 2009. Devenue

depuis une figure médiatique et une porte-parole des femmes dans sa condition, KENZA souhaite mettre à profit sa petite notoriété pour se faire entendre. Choquée par la loi interdisant le port du niqab dans les lieux publics en vigueur depuis le 11 avril dernier, elle souhaite l'abroger au nom de la liberté de culte et de la liberté de conscience. Son engagement, dit-elle, n'est pas uniquement réservé aux femmes en niqab. Elle déclare vouloir défendre toutes les femmes i[« victimes de stigmatisation ou de discriminations sociales, économiques ou politiques. »] et compare

volontiers son combat à Rosa Parks, icône de la lutte contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis.

Jean-François Copé dans sa ligne de mire

Le choix d'annoncer sa candidature à Meaux n'est pas le fruit du hasard. C'est justement la ville dont Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP, est le maire. Il a d'ailleurs été l'un des principaux instigateurs de la loi contre le voile intégral. Pas sûr donc qu'il apprécie le geste. Mais peu importe sa réaction, KENZA n'a pas froid aux yeux et se présente comme « la candidate de la liberté ». L'annonce de sa candidature coïncide avec la décision du tribunal de Meaux de condamner deux femmes voilées à des amendes pour s'être présentées à la mairie de Meaux en niqab. Si la décision d'appel ne leur est pas favorable, KENZA se dit d'ailleurs prête, avec les femmes condam-

nées, à saisir la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour faire condamner la France. Sa campagne est activement soutenue par le fondateur de l'association « Touche pas à ma Constitution » Rachid Nekkaz, qui s'est engagé à payer toutes les amendes des femmes voilées verbalisées. Mais le soutien de cet homme d'affaires, dont les ambitions politiques sont connues- il a échoué dernièrement à se présenter aux primaires du Parti socialiste - n'est sans doute pas désintéressé. Décriée, la candidature de KENZA ne fait pas l'unanimité au sein même de la communauté musulmane. Son initiative ne saura résister très longtemps à l'absence de soutien politique et aux pressions. Toutefois, la jeune femme a réussi à faire un gros coup médiatique. Et si son objectif n'était cela, alors c'est fait.

Culture de la paix :

Wangari Maathai, prix Nobel de la paix 2004 s'est éteinte

La lauréate du Nobel de la paix 2004, pour son engagement en faveur de l'environnement est décédée le dimanche 27 septembre 2011 à l'âge de 71 ans des suites d'un cancer.

Sa mort a été annoncée le 26 septembre dernier sur le site de Green Belt Movement, une organisation qui inscrit ses actions dans la lutte contre la dégradation de l'environnement. « C'est avec une grande tristesse que la famille de Wangari Maathai annonce sa mort après une longue lutte courageuse contre le cancer. », peut-on y lire selon des sources de RFI. La maladie qui a causée sa mort avait été diagnostiquée en juillet 2010, a déclaré les même sources et Wangari Maathai a depuis, passé des séjours très fréquents à l'hôpital. Elle avait réduit ses déplacements à l'étranger, mais son état de santé fragile a très peu filtré dans les médias. Née dans un village des environs de Nyéri, elle est fille de modestes fermiers mais, fait rare à l'époque pour une fille, elle étudie dans des écoles catholiques au Kenya avant d'être envoyée aux Etats-Unis pour faire des études supérieures. Elle revient enseigner à l'université de Nairobi la médecine vétérinaire pour une courte période.

En 1977, elle crée le **Green Belt Movement**, ou le Mouvement de la ceinture verte pour lutter contre la dégradation de l'environnement, la déforestation, mais aussi le droit des femmes. La déforestation est un sujet bien délicat au Kenya et touche l'accès à la terre et la spéculation immobilière.

Sous le règne de Moi, elle mène des actions non violentes, et se retrouve à plusieurs reprises emprisonnée, battue par la police avec les militants de son mouvement. Elle est qualifiée



d'hystérique par ses détracteurs. Et par ses supporters, elle est affectueusement surnommée « mama miti » ou la maman des arbres en swahili. En 2002, elle décide de tenter sa chance comme députée. Elle devient vice-ministre de l'Environnement. En 2004, elle décroche le prix Nobel de la paix, c'est la première fois que le prix distingue une militante pour l'environnement. Elle devient de plus en plus critique envers le gouvernement de Mwai Kibaki, notamment après les violences post électorales.

Elle était impliquée dans les négociations sur le changement climatique et faisait partie de nombreuses fondations sur l'environnement à travers le monde et est l'auteur de quatre ouvrages sur l'environnement. Le Green Belt Movement a planté depuis 1977 près de 40 millions d'arbres sur le continent africain.

B. Iro (source RFI)

Economie :

Comprendre La Crise financière internationale et la Crise économique :

Il faut distinguer la crise financière de la crise économique. La crise financière ou KRACH boursier affecte les marchés financiers.

Le marché financier est un lieu où les actions et les obligations s'échangent. Les épargnants, les banques, mettent leur argent à la disposition de ceux qui en ont besoin, les entreprises, les collectivités territoriales, les particuliers, en un mot les emprunteurs.

Tout se passe bien lorsque les emprunteurs remboursent régulièrement les prêteurs. Cependant,

Lorsque les emprunteurs ne peuvent plus rembourser, à leur tour les prêteurs ne peuvent plus prêter à de nouveaux emprunteurs, ce qui peut engendrer une crise financière.

Pour atténuer la crise financière provoquée par le drame du 11 septembre 2001, de World Trade Center, les autorités monétaires américaines avaient ouvert des crédits très importants aux particuliers pour leur permettre d'acquiescer des logements, des moyens de transport etc.

La crise financière a éclaté, entre autres, du fait d'une mauvaise gestion et de la mauvaise surveillance des crédits.

Sur le plan international, cette crise a atteint tous les pays qui ont des liens avec le système monétaire américain. En Afrique la crise est moins ressentie parce que nous n'avons pas des liens directs avec le système monétaire américain.

La crise financière si elle s'aggrave,

peut affecter l'environnement économique et social. Elle se traduit ainsi par une crise économique. Les entreprises tombent en faillite, les pouvoirs d'achat baissent, les activités économiques ralentissent, le chômage s'accroît, la consommation baisse, etc.

Le monde est actuellement dans une crise économique qui aura des effets pervers sur l'économie des pays africains. Les guerres que les occidentaux déclenchent tardivement aux dictateurs africains et arabes procèdent de la recherche de solutions à la dite crise qui les frappe de plein fouet.

A la fin des guerres, ils feront main basse sur les richesses minières et emporteront des contrats très juteux pour la reconstruction des pays ravagés par les combats. C'est le cas de la Lybie, de la Syrie, de la Tunisie, Côte d'Ivoire etc.

La crise des subprimes n'avait pas eu immédiatement et directement d'effets sur les économies africains parce que les pays africains ne sont pas liés par le système bancaire des pays concernés par cette crise.

Issoufou BOUBACAR KADO
Ancien Secrétaire Général Adjoint de l'USTN
Ancien Secrétaire Général :
Du syndicat National des Impôts et Trésor (SNIT)
Du Syndicat National des Agents du Trésor, (SNAT)

Santé :

L'hépatite A

L'hépatite A est une inflammation du foie, due à un virus dénommé VHA. C'est un virus qui se transmet essentiellement par voie alimentaire, en particulier par l'eau souillée et les fruits de mer. Des transmissions par voie sanguine ou sexuelle sont également possibles.

Ainsi, la maladie est beaucoup plus fréquente dans les pays tropicaux et, de façon générale, dans les pays où, les mesures d'hygiène ne sont pas correctement observées. L'infection passe inaperçue (aucun symptôme) Dans la majorité des cas, et guérit sans séquelle. Les caractéristiques

de la maladie sont

"syndrome grippal avec fièvre, courbatures, maux de tête ;

"fatigue inhabituelle, permanente, non réparée par le sommeil ;

"perte d'appétit et éventuelle perte de poids de quelques kilos ;

"ictère (jaunisse), parfois accompagné de démangeaisons cutanées.

Traitement : Il n'y a pas de traitement spécifique de l'hépatite A. La guérison de l'ictère survient généralement entre deux à trois semaines. Elle est souvent annoncée par une augmentation de la diurèse (émission

d'urine) et par la recoloration progressive des selles. La presque totalité des personnes qui ne présentaient pas d'antécédent particulier guérissent totalement de leur hépatite A sans séquelles. Les seules mesures à prendre sont le repos et l'éviction de l'alcool et des médicaments pouvant être toxiques pour le foie. En ce qui concerne la prévention, les mesures d'hygiène précédemment décrites sont essentielles. Il existe également un vaccin anti-hépatite A, indiqué après l'âge de 2 ans. La vaccination consiste en deux injections intramusculaires espacées de 6 à 12 mois. Chez les enfants de 2 à 18 ans, trois injections sont nécessaires, les deux premières à un mois d'intervalle et la troisième 6 à 12 mois après la première. Un rappel doit être fait tous les 10 ans. Le vaccin est recommandé pour tous les voyageurs allant dans les pays

endémiques, le personnel médical et paramédical, les sujets au contact des personnes infectées, les égoutiers, les militaires, les personnels de crèche et les puéricultrices, les usagers de drogue par voie intraveineuse, les personnels des chaînes alimentaires et de la restauration.

Conseils pratiques à titre préventif
"Respecter les mesures d'hygiène, en particulier en se lavant fréquemment les mains (avant les repas, avant toute manipulation d'aliments et après passage aux toilettes).

"Vérifier la fraîcheur des fruits de mer avant de les consommer.

"Bien laver les salades et les crudités.

"Respecter la chaîne du froid pour les produits surgelés.

"En voyage dans les pays tropicaux, boire de l'eau en bouteille et décapsulée devant soi (et ne pas y mettre de glaçons !).

Demande d'extradition de Saadi Kadhafi

Niamey dit niet

La semaine dernière, plusieurs voix officielles, dont celle du Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi que celle du Ministre, Directeur de cabinet du Président de la République, Hasoumi Massaoudou, se sont prononcées pour exprimer un niet catégorique à la demande de l'extradition de Saadi Kadhafi, l'un de fils de l'ancien guide libyen, Mouammar Kadhafi, réfugié dans notre capital depuis le 11 septembre.

C'est à la demande du Conseil National de la Transition libyen que l'organisation internationale de Police, Interpol a lancé, le 29 septembre dernier, « une notice rouge » à l'encontre de Saadi. Le CNT reproche à l'intéressé d'une part, le « détournement présumé de biens par la force et l'intimidation par les armes à l'époque où celui-ci dirigeait la Fédération libyenne de football » et d'autre part, « en tant que commandant d'unités militaires soupçonnées d'avoir participé à la répression de manifestations de civils durant le soulèvement en Libye ».



Théoriquement apprend-on, une notice rouge n'est pas d'une grande portée du fait que son émission n'impliquait pas systématiquement une intervention directe de l'organisation en vue de procéder à l'exécution de la décision. Elle reste tout de même un objet de haute pression internationale sur le Niger.

Aussi, de la France où il séjourne

depuis le jeudi, le Premier Ministre Brigi Rafini a annoncé, selon une source de l'AFP, « qu'il n'est « pas question » de l'extrader en Libye pour l'instant ». Pour qu'il soit y soit extradé, « il faut être sûr qu'il aura droit à une défense et à « un traitement équitable ». Estime t-il. « Est ce que ces conditions sont rassemblées aujourd'hui? » Non, a-t-il ajouté. « Par

ailleurs, Saadi Kadhafi et les autres responsables libyens qui ont fui au Niger ne sont pas à notre connaissance poursuivis par la Cour pénale internationale (CPI) », a-t-il souligné à la même source. « Peut-être le seront-ils un jour, c'est possible, mais ce n'est pas le cas actuellement ».

Le chef de la Diplomatie Nigérienne également, qui s'est entretenu avec plusieurs confrères des médias internationaux a soutenu que la position du Niger sera basée sur « le droit et ce qu'il prescrit ». Mohamed Bazoum a réitéré le refus d'extrader le jeune libyen.

Dans son communiqué, Interpol souligne qu'elle « continuera d'apporter au Conseil national de transition libyen le soutien plein et entier de ses ressources et services mondiaux ». L'organisation demande aux pays de la région de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter Saadi Kadhafi. L'organisation internationale de police, avait déjà lancé, depuis le 9 septembre, de notice rouge pour l'arrestation de l'ancien « guide » libyen, de son fils Saïf al Islam et de son chef des services de renseignement, Abdullah al Senoussi, visés tous par un mandat d'arrêt international émis par la CPI.

Il faut souligner à titre de rappel que sur les cinq autres fils de Mouammar Kadhafi, deux se sont réfugiés en Algérie, un aurait été tué dans les combats, Saïf al Islam serait aperçu à Bani Walid et on ignore où se trouvent le dernier.

Plus de 600 Nigériens "en situation irrégulière", expulsés d'Algérie

Plus de 600 Nigériens "en situation irrégulière", dont des femmes et des enfants, ont été expulsés depuis le 28 septembre de l'Algérie voisine, a annoncé l'ONU aujourd'hui. "Une première vague de 232 Nigériens est arrivée le 28 septembre à Arlit (cité minière du Nord nigérien) et une seconde vague de 387 autres est arrivée samedi", indique le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) à Niamey. Parmi les refoulés figurent 37 femmes et 59 enfants, selon Ocha.

L'organisation, qui dit "ne pas connaître" les raisons des expulsions, précise qu'elles "visaient les seules personnes en situation irrégulière". Les expulsions de Nigériens d'Algérie sont très rares. Selon des observateurs, cette décision serait largement liée à

la crainte d'Alger d'une infiltration sur son sol de combattants jihadistes ou d'anciens mercenaires africains ayant combattu aux côtés des forces du dirigeant libyen déchu, Mouammar Kadhafi.

L'Algérie et le Niger ont accru la surveillance de leurs frontières avec la Libye, où le conflit a entraîné une dissémination d'armes dans le Sahel, alors qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) constitue déjà une menace majeure, commettant des rapt, essentiellement d'Occidentaux, et divers trafics.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a acheminé les refoulés de la frontière algérienne vers ses centres d'Arlit, où Médecins sans frontières (MSF) assure leur prise en charge sanitaire.

AFP

Vers l'indiction du tramadol ?

La consommation des stupéfiants, en particulier chez les jeunes de moins de 30 ans est entrain de prendre une tournure inquiétantes au Niger. En effet, malgré l'engagement tant au niveau politique que coutumier (au niveau des parent), le mal se propage avec des conséquences graves sur la santé mentale de notre jeunesse. La prolifération de diverses variétés de drogue dans nos villes et campagnes n'est pas étrangère à cet état des faits, en particulier quand on sait que des produits dangereux assimilables à la drogue sont de nos jours plus accessibles que le chewingum et à moindre coût. Nous voudrions ici évoquer le ravage que nous occasionne le tramadol.

Plus connus sous le nom de tramol, on peut rencontrer le tramadol à chaque bout de rue et à un prix dérisoire, autour de 150f la plaquette nous a confié un vendeur ambulant de médicaments, communément appelé pharmacie par terre. Pourtant, ces gélules peuvent produire les mêmes effets que le cannabis et même à un temps record nous affirme un agent de la structure chargée de réprimer la prise des

stupéfiants.

Un médecin nous explique que ce médicament est un analgésique appartenant au palier 2 de l'échelle du traitement de la douleur proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sa prescription devrait être instaurée après l'absence de résultats avec des analgésiques tels que le paracétamol ou des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) et avant de débiter la morphine. C'est-à-dire donc qu'il se situe entre la morphine et le paracétamol. C'est un produit qui inhibe le recaptage d'hormones comme la noradrénaline et de la sérotonine. En ce sens qu'il possède un mécanisme d'action similaire à celui des antidépresseurs tricycliques. Les gens s'adonnent ainsi à sa consommation à cause de ses effets (secondaires) tels que l'étourdissement ou l'état euphorique à une certaine dose par exemple. Ce tramadol " est vraiment à placer sur la liste des médicament à surveiller de très près " comme disent nos médecins. Ça nécessitera une coordination d'actions et d'initiatives entre le Ministère de la Santé et celui de la Justice pour protéger notre jeunesse. Avis

NIJMA TRANSPORT VOYAGEUR

Votre transporteur de proximité sur le Boulevard Mali Béro, en face du siège de l'Association des Municipalités du Niger (AMN)
Tél : 96 99 37 98 Niamey